

Crise sécheresse & baisse de pression

Les niveaux observés des ressources alimentant les usines de production d'eau potable de Eaux de Dinan ont atteint un seuil anormalement bas



La préfecture
des côtes d'armor a pris
le 14 août 2026,
un arrêté qui place
votre commune au niveau
"crise sécheresse".



Pour préserver la ressource, des réductions de pression sur certaines zones de votre commune vont être mises en oeuvre

Pour économiser l'eau, chaque geste compte

Vous pouvez contribuer à préserver les ressources en vous conformant aux restrictions suivantes :



Interdiction
de laver les
véhicules



Interdiction
d'arroser les
potagers et
plantations
de 8h à 20h



Interdiction
d'arroser les
espaces verts,
terrains de
sport et golfs



Réduction de
25% de la
consommation
d'eau à usage
industriel



Interdiction de laver
les terrasses,
façades, les voiries et
de remplir les
piscines

Toutes les mesures sont consultables dans l'arrêté préfectoral disponible
sur le site internet de la préfecture, en mairie ou sur le site
cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat

